

COMMUNE DE LAMBERVILLE

31 / RÉUNION DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 21 septembre 2018

Etaient présents : 9. F. de BRUNVILLE, B. FOUSSE, P. POTEY, M. HELAINE, C. MARIE, R. LEFEBVRE, S. DUVIVIER, L-M GRELLIER, A. FOUSSE

Secrétaire de séance : L-M GRELLIER

Absents excusés : Y. Françoise, J. RIVIERE

Date d'affichage : 5 octobre 2018

I) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 13 JUIN ET 4 JUILLET 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des 13 juin et 4 juillet 2018.

II) DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE CONTROLE DANS LE CADRE DE LA REFORME DE LA GESTION DES LISTES ELECTORALES.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture de la Manche du 31 aout dernier, concernant la mise en place d'une commission de contrôle dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales.

Monsieur le Maire effectue un tour de table dans l'ordre du tableau des élections, Monsieur Clément MARIE, conseiller municipal ne disposant pas de délégation en matière d'inscription sur la liste électorale se porte volontaire.

III) RESTAURATION DE L'AUTEL – CHOIX DES ARTISANS

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des deux devis reçus concernant la partie ébénisterie de la restauration de l'Autel :

- Simon WALTER : 7150,00 € TTC
- Philippe DELAROCQUE : 7325,00 € TTC

Le conseil municipal, après étude des devis, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De retenir l'entreprise Philippe DELAROCQUE pour un montant de 7325,00 € TTC car il reconstruit le tableau comme à l'origine.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des deux devis reçus concernant la partie polychromie de la restauration de l'Autel :

- L'entreprise J.M.D HUE :
- sans recherche polychromie : 8 498,40 € TTC
 - avec recherche polychromie : 15 348,00 € TTC

Le conseil municipal, après étude des devis, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De retenir l'entreprise J.M.D HUE avec recherche polychromie pour un montant de 15 348,00 € TTC

IV) RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'EGLISE : ETUDE DE LA FAISABILITE ET DECISION DU CONSEIL.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des deux devis reçus concernant la restauration des tableaux de l'église :

- Entreprise Romana et Corneliu ANDRONESCU
- Entreprise Pauline RUIZ

Monsieur le Maire indique qu'il attend des nouvelles de Mme Elisabeth MARIE, Attachée de conservation du patrimoine, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art du conseil départemental de la Manche, concernant la nécessité d'un rentoilage.

Le conseil municipal décide de reporter le sujet de la restauration des tableaux au prochain conseil municipal.

V) DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE TESSY-BOCAGE AU SDEM

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier du SDEM50 en date du 13 août 2018, relatif à la demande d'extension du périmètre d'intervention du SDEM50 suite à la décision d'adhésion de la commune nouvelle de Tassy-Bocage au SDEM50.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuvé l'adhésion de la commune nouvelle de Tassy-Bocage au SDEM50.

VI) PROPOSITION D'UNE CONVENTION PAR LE CDG50, PORTANT SUR L'ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention du CDG50 portant sur l'adhésion à la médiation préalable obligatoire.

Cette convention permet au CDG50 de faire le lien entre les élus employeurs et leurs agents en cas de conflit afin d'éviter les procès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De signer la convention pour l'adhésion à la médiation préalable obligatoire.

Questions diverses :

- Réunion de la commission leg Val : date à fixer
- Calvaire : mastic, plinthe et peinture à faire : date à fixer au printemps
- Repas des anciens : 39 personnes
- Messe le 11 octobre 2018 à 9h15 avec le nouveau prêtre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30
Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,..... Le secrétaire de séance,
F. de BRUNVILLE L-M GRELLIER,

Les Conseillers,

Y. FRANCOISE,

B. FOUSSE

M. HELAINE,

C.MARIE,

J. RIVIERE

R.LEFEBVRE

P. POTEY,

S. DUVIVIER

A. FOUSSE